Projet de politique de développement social

« Nos citoyennes et citoyens au cœur de nos actions »

Ville de Trois-Rivières

DOCUMENT DE TRAVAIL



Édition
Le Plan d'action en développement social est une publication de la Ville de Trois-Rivières.

Rédaction et coordination
Bureau du développement social

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. Introduction 5
1.1 Mot du maire 5
1.2 Préambule 5
1.3 Définition trifluvienne du développement social 5
1.4 Historique et étapes de mise à jour de la Politique 6
1.4.1 Contexte et évolution 6
1.4.2 Démarche d'élaboration de la Politique de développement social 2027-2037 7
2. Mise en contexte 7
2.1 Portrait du territoire et démographie 8
2.2 Enjeux transversaux 8
3. Approches 10
3.1 Approche d'universalité proportionnée 10
3.2 Approche intégrée et transversale 10
4. Fondements de la Politique 11
4.1 Vision 11
4.2 Valeurs 11
4.3 Principes directeurs 12
5. Orientations, axes d'intervention et objectifs 13
5.1 Orientation 1 — Trois-Rivières, un milieu de vie où chaque personne compte 13
5.1.1 Améliorer l'accès à une offre d'habitation adaptée aux besoins de la population 13
5.1.2 Soutenir la sécurité alimentaire sur le territoire 14
5.1.3 Favoriser une mobilité accessible, active et durable 14
5.1.4 Renforcer la sécurité réelle et perçue 14
5.1.5 Favoriser une saine santé physique et mentale 15
5.1.6 Soutenir l'intégration sociale et économique 15
5.1.7 Valoriser le développement du plein potentiel tout au long de la vie 15
5.2 Orientation 2 — Trois-Rivières, un milieu de vie où la communauté est notre force 16
5.2.1 Soutenir la création d'environnements favorables à l'épanouissement collectif 16
5.2.2 Favoriser la participation citoyenne et l'engagement social 17
5.2.3 Favoriser une communauté inclusive et accueillante 17
5.2.4 Renforcer la résilience collective 17

DOCUMENT DE TRAVAIL

5.3 Orientation 3 — Trois-Rivières, un milieu de vie où l'action se construit ensemble 18
5.3.1 Consolider la concertation intersectorielle 18
5.3.2 Renforcer la cohérence municipale et le pouvoir d'influence 18
6. Mise en œuvre 19
6.1 Une gouvernance partagée 19
6.2 Rôles de la Ville 20
6.3 Modalités d'application 20
6.4 Suivi, évaluation et amélioration continue 20
7. Conclusion et remerciements 21

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. Introduction

1.1 Mot du maire

À venir.

1.2 Préambule

Depuis la dernière mise à jour de cette politique, les transformations sociales, économiques, culturelles et environnementales se sont multipliées. Trois-Rivières choisit d'y répondre avec confiance, en misant sur l'innovation et l'engagement envers sa communauté.

Ces transformations amènent aussi la Ville à assumer pleinement son rôle de gouvernement de proximité. Elle agit de manière proactive en suivant l'évolution des tendances sociétales, et ce, afin de s'adapter aux besoins émergents et anticiper ceux de demain.

Avec la collaboration de nombreux partenaires, la démarche de mise à jour de la politique a permis une compréhension élargie des enjeux qui touchent le territoire et la population de Trois-Rivières. La réflexion concertée a mené à des solutions adaptées, des occasions d'agir autrement, ensemble.

1.3 Définition trifluvienne du développement social

Pour la Ville de Trois-Rivières, le développement social désigne l'ensemble des pratiques visant à renforcer le pouvoir d'agir des personnes et à bâtir des communautés résilientes et solidaires dans une société inclusive et équitable.

Le développement social s'insère dans une vision intégrée du développement durable où le développement social, le développement économique, la culture et l'environnement se complètent et se renforcent mutuellement. Cette approche identifie qu'une communauté durable ne peut être envisagée sans agir simultanément sur le bien-être des personnes, la vitalité économique, la richesse culturelle et la qualité des milieux de vie.

DOCUMENT DE TRAVAIL

1.4 Historique et étapes de révision de la Politique

1.4.1 Contexte et évolution

L'histoire sociale trifluvienne s'est construite sur plusieurs décennies d'engagements citoyens, d'initiatives communautaires et d'actions collectives portées par une volonté commune d'améliorer la qualité de vie de la population. En 2005, la Ville a reconnu cette mobilisation et adopté sa première Politique de développement social, l'une des premières au Québec. Un plan d'action, élaboré en collaboration avec de nombreux partenaires, a été mis en place dans la foulée. Une décennie plus tard, cette démarche a été renouvelée avec une mise à jour de la politique en 2016.

En 2017, les municipalités du Québec sont officiellement reconnues comme des gouvernements de proximité par le gouvernement du Québec aux termes de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir* (projet de loi nº 122).

Cette loi transforme ainsi leur rôle traditionnel de gestionnaire d'infrastructures locales en un véritable pouvoir décisionnel plus autonome, notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et social.

En 2020, la Politique de développement social de Trois-Rivières est enrichie par l'adoption d'un cadre de référence issu d'un nouveau processus consultatif. Dans cette continuité, la Ville a adopté, en 2023, un Plan d'action en développement social (2023-2026), fruit d'une importante mobilisation du milieu.

Parallèlement, l'action municipale s'est transformée : les défis sociaux se sont complexifiés; les attentes de la population ont évolué; et plusieurs politiques, plans d'action, obligations légales, démarches de certification et initiatives sectorielles sont venus bonifier l'intervention municipale. Bien qu'ils aient généré des retombées positives sur la communauté, ces mécanismes ont fait émerger le besoin d'un cadre commun favorisant la cohérence, la complémentarité et l'arrimage de l'ensemble des actions de la Ville en développement social.

La présente Politique marque ainsi une nouvelle étape dans l'évolution du développement social à Trois-Rivières. Elle vise à harmoniser les interventions municipales liées à l'accessibilité universelle, à soutenir les engagements associés aux démarches Municipalité amie des aînés (MADA), Municipalité amie des enfants (MAE) ainsi qu'à guider le développement de futures initiatives répondant aux besoins de la population. À ce titre, la Politique familiale et la Politique de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ont été abrogées pour porter une vision plus globale du développement social. Plus qu'un document d'orientation, elle agit comme une politique cadre constituant le principal levier de réflexion, de planification et d'action en matière de développement social pour les prochaines années.

DOCUMENT DE TRAVAIL

1.4.2 Démarche d'élaboration de la Politique de développement social

La démarche a impliqué des instances de concertation et d'accompagnement :

- L'équipe du Bureau du développement social a coordonné l'ensemble de la démarche et veillé à la cohérence des travaux, à l'atteinte des objectifs et au respect de l'échéancier;

- La Table de travail sur le développement social (TTDS) a agi comme instance de concertation et d'idéation tout au long du processus. Elle rassemble des membres du conseil municipal, de la communauté trifluvienne et des représentantes et représentants de nombreux secteurs contribuant au développement social du territoire;

- Le comité aviseur de la Politique de développement social a enrichi la démarche de mise à jour en apportant un regard externe, complémentaire et stratégique, nourri par l'expertise de ses membres issus de différents secteurs d'activité.

Les étapes se sont déroulées comme suit :

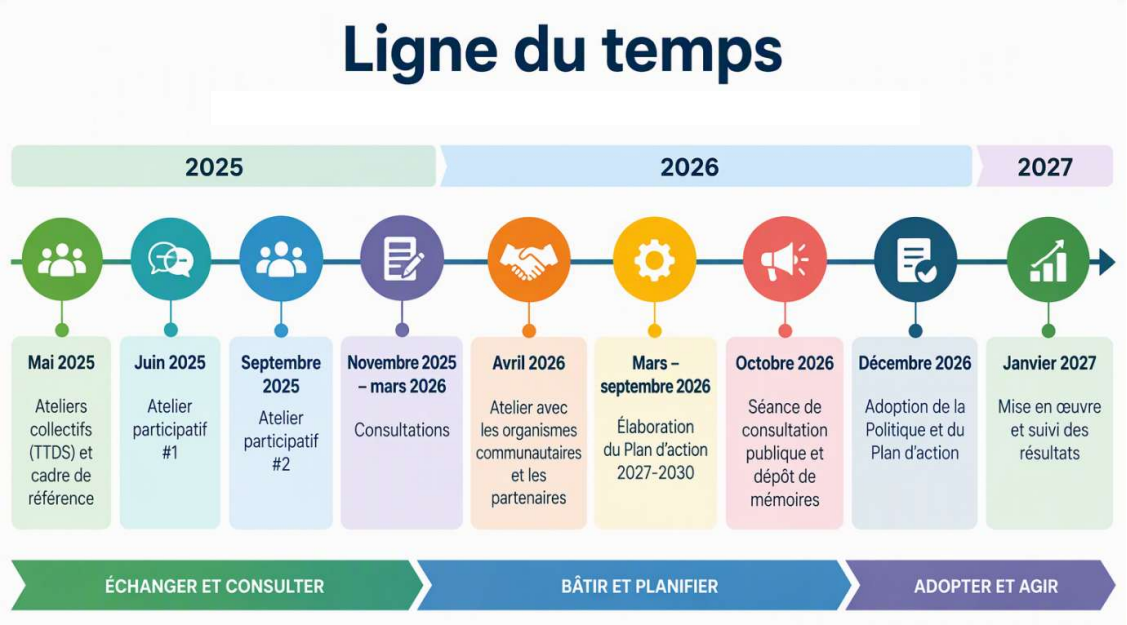


Image temporaire générée par l'intelligence artificielle

DE TRAVAIL

2. Mise en contexte

2.1 Portrait du territoire et démographie

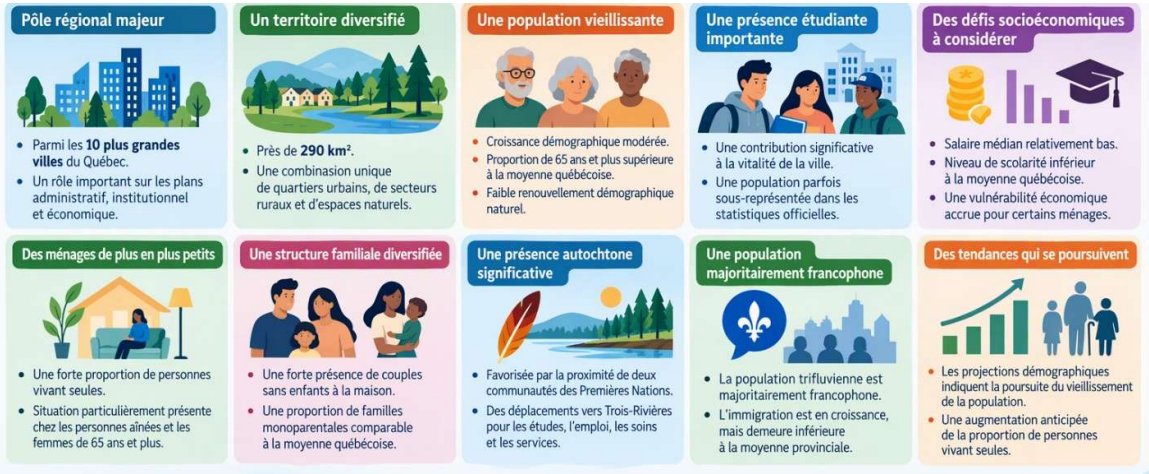


Image temporaire générée par l'intelligence artificielle

2.2 Enjeux transversaux

La Ville de Trois-Rivières évolue dans un contexte social en profonde transformation, marqué par des dynamiques territoriales, démographiques, économiques et climatiques qui influencent les conditions de vie de la population.

La complexité des enjeux et la nécessité de mobiliser à la fois plusieurs services municipaux et des expertises communautaires ou institutionnelles à l'extérieur de l'appareil municipal amènent la Ville à adapter ses stratégies. La compréhension fine de ces enjeux est essentielle pour guider l'action publique. Les enjeux présentés ci-dessous constituent le cadre de compréhension du territoire sur lequel reposent les orientations de la présente politique :

- **Isolement social** : il constitue un enjeu croissant à Trois-Rivières, particulièrement chez les personnes aînées vivant seules. Il fragilise les réseaux de soutien et le sentiment d'appartenance. Certaines pratiques numériques accentuent la fragmentation du lien social, soulignant l'importance de renforcer les occasions de rencontre et de participation sociale.

- **Pauvreté, vulnérabilités et inégalités** : avec l'augmentation du coût de la vie, une partie de la population dispose de revenus insuffisants pour subvenir à ses besoins de base. La forte proportion de ménages d'une seule personne s'ajoute

à un marché locatif déjà tendu. Ces réalités se reflètent dans les statistiques sur l'accès à l'alimentation, au transport, à l'emploi ainsi que sur la vulnérabilité à l'accès au logement.

- **Discrimination, intolérance et polarisation sociale :** comme plusieurs collectivités, Trois-Rivières fait face à des enjeux de discrimination, d'intolérance, de préjugés et de stigmatisation qui touchent particulièrement certains groupes de la population, notamment les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre, les femmes, les personnes issues de la diversité culturelle, religieuse et ethnoculturelle, ainsi que les membres des communautés autochtones. Ces enjeux fragilisent le vivre-ensemble, accentuent l'exclusion et peuvent mener à des actes de violence ou de haine.

- **Itinérance** : l'itinérance est une réalité complexe qui découle de la combinaison de facteurs individuels, sociaux et structurels. Elle se manifeste par l'absence, la précarité ou la difficulté de maintien d'un logement stable, sécuritaire et adéquat, ainsi que par des difficultés d'intégration et de participation à la vie sociale et communautaire. Cette situation de grande précarité entraîne une fragilisation, et même une fracture, des liens sociaux et du sentiment d'appartenance à la communauté.

- **Chocs et risques climatiques** : les changements climatiques accentuent les inégalités sociales en exposant davantage les personnes et ménages vulnérables aux événements extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les tempêtes et les inondations. Ces phénomènes ont des impacts accrus sur la santé et le bien-être lorsqu'ils s'ajoutent à des facteurs comme l'isolement, la pauvreté, un handicap, des conditions de logement inadéquates ou un accès limité à l'information. La multiplication et l'intensification des événements climatiques exercent ainsi une pression croissante sur les populations déjà fragilisées et sur les milieux de vie où se cumulent précarité et inégalités.

- **Vieillissement de la population** : à Trois-Rivières, les personnes aînées, c'est-à-dire âgées de 65 ans et plus, sont proportionnellement plus nombreuses que dans l'ensemble du Québec. Cette réalité transforme les besoins et les usages du territoire, notamment en matière de logement, de mobilité et d'accessibilité universelle. Elle souligne l'importance de créer des environnements favorables au vieillissement actif en favorisant plus particulièrement la santé, la sécurité et la participation sociale des personnes aînées. Elle invite également la Ville à maintenir des conditions propices à l'attractivité et à la rétention des jeunes familles, tout en créant des milieux de vie inclusifs qui soutiennent la cohabitation et la solidarité entre les générations.

DOCUMENT DE TRAVAIL

3. Approches

Les approches précisent la manière dont la Ville entend agir pour atteindre les objectifs de la Politique de développement social. Elles guident les choix et les façons de faire afin de répondre aux besoins de la population de façon cohérente, concertée et adaptée aux réalités du territoire.

3.1 Approche d'universalité proportionnée

L'approche d'universalité proportionnée consiste à **agir pour l'ensemble de la population**, tout en modulant l'intensité des actions selon les besoins des personnes et des communautés. Elle signifie que, bien que chaque personne ait droit à des services accessibles et de qualité, certaines situations nécessitent un soutien accru afin de réduire les obstacles et de favoriser une plus grande équité.

En s'appuyant sur ce principe, la Ville s'engage à développer des mesures qui bénéficient à l'ensemble de la population trifluvienne, tout en portant une attention particulière aux personnes et aux groupes qui vivent des situations de vulnérabilité ou qui font face à des défis particuliers. Cette approche permet de concilier l'universalité des interventions avec la diversité des réalités vécues sur le territoire.

La Ville admet toutefois que sa capacité d'intervention est limitée par les ressources humaines, financières et organisationnelles dont elle dispose ainsi que par les responsabilités qui lui sont confiées. Elle intervient donc de manière responsable et stratégique, en priorisant les actions susceptibles d'avoir les retombées les plus significatives sur le bien-être collectif et la réduction des inégalités.

3.2 Approche intégrée et transversale

La complexité des enjeux sociaux actuels exige une action concertée qui dépasse les frontières traditionnelles des organisations et des secteurs d'activité. La Ville reconnaît que le développement social ne peut être porté par un seul acteur et qu'il est étroitement lié aux dimensions économiques, culturelles, environnementales et territoriales du développement durable.

Dans cette perspective, la Ville privilégie une approche intégrée et transversale qui favorise la collaboration entre les services municipaux, les organismes communautaires, les institutions publiques, les entreprises, la population ainsi que les autres partenaires du milieu. Cette approche vise à renforcer la cohérence des interventions, à favoriser le partage de l'expertise et des ressources, ainsi qu'à agir simultanément sur plusieurs déterminants de la qualité de vie.

En misant sur la concertation, la complémentarité et la co-construction, la Ville souhaite développer, dans le respect de ses compétences, des solutions plus

DOCUMENT DE TRAVAIL

durables, mieux adaptées aux réalités du territoire et capables de générer des retombées positives à long terme pour l'ensemble de la communauté trifluvienne.

4. Fondements de la Politique

Dans une volonté de se rassembler autour d'une vision commune, la Ville place la qualité de vie de la population trifluvienne au cœur de ses priorités. Elle établit de grandes orientations qui guideront l'action collective afin d'aligner les interventions, de renforcer la concertation et d'assurer une utilisation responsable des ressources au bénéfice des générations actuelles et futures.

4.1 Vision

Trois-Rivières est une ville inclusive, accessible et humaine, où l'ensemble des forces citoyennes, communautaires et institutionnelles se mobilise pour bâtir une société plus juste, dans laquelle chaque personne peut s'épanouir pleinement, vivre dans des conditions dignes et contribuer activement à des milieux de vie de qualité.

4.2 Valeurs

Les valeurs traduisent les convictions qui incarnent l'action de la Ville. Elles inspirent les décisions, les pratiques et les collaborations.

- **Dignité** : la dignité accorde de la valeur à chaque être humain. Elle signifie de traiter toute personne avec respect en considérant sa situation, ses capacités et ses conditions de vie.
- **Équité** : l'équité suppose la mise en place de mesures différenciées pour assurer un accès juste aux services, aux possibilités et aux conditions favorables à l'épanouissement.
- **Inclusion** : l'inclusion consiste à créer des milieux de vie où toutes les personnes se sentent accueillies, vues et soutenues, dans le respect de leur diversité.
- **Ouverture** : l'ouverture accueille les différences comme une richesse collective. Elle favorise le vivre-ensemble, le dialogue et la compréhension mutuelle.
- **Solidarité** : la solidarité considère l'engagement citoyen et le soutien mutuel comme leviers essentiels du bien-être collectif. Elle met en lumière la force du lien social et de l'entraide dans le développement de communautés plus résilientes.

DOCUMENT DE TRAVAIL

4.3 Principes directeurs

Les principes directeurs incarnent ces valeurs et indiquent comment la Ville choisit d'agir pour mettre en œuvre sa Politique de développement social. Ils guident les actions, les décisions et la manière de travailler avec la communauté.

- **Accessibilité :** toutes les personnes doivent pouvoir accéder, de façon équitable, aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux espaces, indépendamment de leurs capacités. L'accessibilité repose sur la réduction des barrières économiques, physiques, temporelles et socioculturelles et favorise la participation et l'autonomie de toutes et tous.
- **Concertation et collaboration :** les défis sociaux ne peuvent être relevés par un seul acteur. Le travail concerté entre la Ville, les organismes communautaires, les institutions, les entreprises et la population doit être privilégié afin de mettre en commun les expertises, les ressources et les perspectives. La concertation et la collaboration permettent ainsi de développer des réponses cohérentes, complémentaires et adaptées aux réalités du territoire, tout en renforçant l'impact collectif dans la mise en œuvre des actions.
- **Développement durable :** ce principe guide l'action concertée et cohérente sur l'ensemble des dimensions du développement — sociales, économiques, culturelles et environnementales. Il répond aux besoins actuels tout en tenant compte des impacts à long terme, afin de bâtir des milieux de vie équitables, résilients et durables pour les générations présentes et futures.
- **Innovation :** l'innovation désigne la capacité de faire émerger et de mettre en œuvre, avec audace, créativité et agilité, des idées, des pratiques ou des solutions nouvelles qui répondent à des besoins sociaux complexes. Elle vise à renforcer l'impact des décisions municipales, tout en optimisant l'utilisation des ressources.
- **Participation citoyenne et pouvoir d'agir :** ce principe vise à créer des conditions concrètes et adaptées pour que chaque personne puisse participer à la vie collective, exprimer ses idées et influencer les décisions qui la concernent. Il valorise la contribution de chaque personne à la transformation de son milieu.
- **Vitalité des organisations :** les organisations communautaires, institutionnelles et citoyennes jouent un rôle essentiel dans le développement social. Le soutien à leur capacité d'agir, la valorisation de leur expertise et le renforcement des liens de collaboration maximisent les retombées collectives et assurent des interventions cohérentes et complémentaires.

DOCUMENT DE TRAVAIL

5. Orientations, axes d’intervention et objectifs

Les orientations définissent les grandes priorités qui guideront l’action de la Ville en réponse aux enjeux identifiés lors des consultations et des analyses du territoire. Les axes d’intervention constituent leur traduction opérationnelle afin d’améliorer le bien-être de la population de façon cohérente et structurée. Bien qu’ils reflètent les priorités actuelles, les axes demeurent suffisamment souples pour s’adapter à l’évolution des besoins et des réalités de la communauté trifluvienne. Les objectifs, pour leur part, précisent les résultats recherchés et permettent de concrétiser les orientations de la Politique.

5.1 Orientation 1 — Trois-Rivières, un milieu de vie où chaque personne compte

Trois-Rivières affirme sa volonté d’agir sur les conditions essentielles permettant à chaque personne de vivre dignement. En reconnaissant l’interdépendance entre l’environnement physique, social, économique et relationnel, la Ville adopte une perspective de santé globale qui inclut autant la santé physique que la santé mentale, l’inclusion sociale, la sécurité et la capacité d’agir.

Axes d’intervention :

5.1.1 Améliorer l’accès à une offre d’habitation adaptée aux besoins de la population

Un logement adéquat est un levier important de qualité de vie, de sécurité et d’inclusion sociale. Dans un contexte où les besoins en habitation évoluent et où les pressions sur le marché résidentiel demeurent importantes, cet axe vise à soutenir le développement d'une offre résidentielle diversifiée et adaptée aux différentes réalités de la population trifluvienne.

Objectifs :

- Favoriser l’accès à un chez-soi sûr et salubre;
- Soutenir l’accès équitable à des logements abordables et adaptés aux besoins d’accessibilité des personnes;
- Renforcer la stabilité résidentielle par le développement d’un continuum en habitation;
- Développer des solutions durables et adaptées en matière d’habitation.

DOCUMENT DE TRAVAIL

5.1.2 Soutenir la sécurité alimentaire sur le territoire

La sécurité alimentaire est un déterminant fondamental de la santé et du bien-être. Cet axe s'appuie sur les réalités sociales, économiques et territoriales qui influencent l'accès à l'alimentation et vise à renforcer l'autonomie alimentaire des personnes et des communautés.

Objectifs :

- Renforcer les initiatives qui améliorent l'accès à une nourriture saine, variée et locale;
- Agir sur l'insécurité alimentaire.

5.1.3 Favoriser une mobilité accessible, active et durable

La capacité de se déplacer influence l'accès aux services, à l'emploi, à l'éducation et à la vie sociale. Cet axe met en lumière les enjeux d'accessibilité, de sécurité et de durabilité liés aux déplacements et contribue à des milieux de vie où la mobilité est un levier d'inclusion.

Objectifs :

- Renforcer l'accès à des services de mobilité abordables, inclusifs et adaptés aux différentes réalités de la population;
- Offrir des aménagements conviviaux, sécuritaires et connectés pour les déplacements actifs vers les pôles générateurs (services, commerces, éducation, emplois) et dans les milieux de vie;
- Encourager l'utilisation des transports actifs et collectifs.

5.1.4 Renforcer la sécurité réelle et perçue

La sécurité repose autant sur les conditions objectives que sur le sentiment de sécurité vécu par la population. Cet axe tient compte des réalités diverses des milieux de vie ainsi que des groupes qui sont davantage exposés à l'insécurité, et vise à soutenir des espaces publics accueillants, sécuritaires et inclusifs.

Objectifs :

- Favoriser la participation citoyenne dans l'identification des enjeux de sécurité;
- Renforcer la capacité de réponse de la Ville et de ses partenaires face aux enjeux de sécurité dans les espaces publics;

DOCUMENT DE TRAVAIL

- Prévenir la discrimination, la maltraitance et la stigmatisation en soutenant des environnements publics sécuritaires et inclusifs, adaptés aux réalités des personnes et des groupes vulnérables.

5.1.5 Favoriser une saine santé physique et mentale

La santé est influencée par les environnements physiques, sociaux et communautaires. Cet axe met de l'avant le rôle des milieux de vie, des loisirs, du sport, de la culture et des interactions sociales dans le maintien du bien-être physique et mental de la population.

Objectifs :

- Agir sur les milieux de vie pour stimuler des habitudes de vie et des loisirs favorables au bien-être;
- Favoriser une offre de services accessible et diversifiée, incluant la pratique libre;
- Renforcer le lien social et les conditions favorables à une santé mentale positive.

5.1.6 Soutenir l'intégration sociale et économique

L'intégration sociale et économique est un facteur clé d'autonomie, de participation et de cohésion sociale. Cet axe vise à réduire les inégalités et à valoriser la contribution de chaque personne au développement de la communauté.

Objectifs :

- Favoriser l'intégration sociale et économique des personnes éloignées du marché du travail;
- Soutenir le pouvoir d'agir des personnes et renforcer leur capacité à participer pleinement à la vitalité de la communauté;
- Encourager le développement des compétences de base, notamment en littératie, numératie et compétences numériques.

5.1.7 Valoriser le développement du plein potentiel tout au long de la vie

L'apprentissage continu est un levier essentiel d'autonomie, d'adaptation et de participation citoyenne. Cet axe identifie la réussite éducative qui se déploie à tous les

DOCUMENT DE TRAVAIL

âges et dans tous les milieux de vie comme étant un levier contribuant au pouvoir d'agir individuel et collectif.

Objectifs :

- Offrir l'accès à des opportunités éducatives variées, pour tous les âges et dans tous les milieux de vie;
- Renforcer les conditions favorables à la réussite éducative, au développement du plein potentiel et à l'autonomie des personnes tout au long de leur vie;
- Valoriser la culture, les loisirs sportifs, récréatifs et éducatifs comme leviers de développement personnel et collectif.

5.2 Orientation 2 — Trois-Rivières, un milieu de vie où la communauté est notre force

Trois-Rivières constate la richesse des interactions quotidiennes, des initiatives citoyennes et du dynamisme des organismes communautaires et culturels, qui contribuent à créer des milieux de vie accueillants, actifs et porteurs de sens.

La Ville souhaite renforcer les conditions qui favorisent l'ouverture à l'autre, l'empathie, la curiosité et la reconnaissance mutuelle. Elle soutient l'expression des valeurs communes et la participation de toutes et tous. Dans cette perspective, la communauté devient une force collective, un espace où chaque personne trouve sa place, peut s'exprimer et contribuer à l'enrichissement du vivre-ensemble.

Axes d'intervention :

5.2.1 Soutenir la création d'environnements favorables à l'épanouissement collectif

Cet axe accorde à la qualité des milieux de vie une influence directe sur le bien-être, la participation sociale et le sentiment d'appartenance. Il vise à aménager, animer et développer des espaces et des infrastructures accessibles, attrayants et rassembleurs qui favorisent l'engagement citoyen, la vitalité des quartiers et l'épanouissement de la communauté.

Objectifs :

- Offrir des environnements dynamiques favorisant le sentiment d'appartenance et le bien-être;
- Soutenir la revitalisation urbaine intégrée des quartiers dévitalisés, notamment par la diversification de l'offre de services dans une perspective d'équité et de mixité des milieux;
- Adapter, en partenariat avec les parties prenantes, des lieux propices à la rencontre, au dialogue et à l'engagement social.

DOCUMENT DE TRAVAIL

5.2.2 Favoriser la participation citoyenne et l'engagement social

Cet axe repose sur la conviction que la participation citoyenne est un levier essentiel de vitalité démocratique et de cohésion sociale. En adéquation avec le principe de participation citoyenne et de pouvoir d'agir, il vise à créer des conditions accessibles, inclusives et représentatives permettant à toutes les personnes de prendre part à la vie collective, d'exprimer leur réalité et de contribuer aux décisions qui façonnent leur milieu.

Objectifs :

- Encourager la participation citoyenne par des mécanismes accessibles et représentatifs, valorisant l'intelligence collective et les solutions innovantes;
- Renforcer l'engagement social afin d'accroître le pouvoir d'agir et l'implication active des personnes dans la transformation de leur milieu.

5.2.3 Favoriser une communauté inclusive et accueillante

Cet axe vise à renforcer le vivre-ensemble en favorisant des relations positives entre les personnes et les communautés qui composent Trois-Rivières. Il met de l'avant l'ouverture à la diversité, le respect des différences, la participation de toutes et tous et la création d'un climat social où chaque personne se sent accueillie, reconnue et à sa place.

Objectifs :

- Favoriser l'ouverture, le dialogue et le rapprochement entre les personnes et les communautés;
- Soutenir des initiatives qui renforcent les liens sociaux, le respect des différences et le sentiment d'appartenance à la communauté.

5.2.4 Renforcer la résilience collective

Cet axe identifie l'importance d'un tissu social fort pour faire face aux crises et aux transformations sociales. Il met de l'avant la capacité des personnes, des organisations et des communautés à s'entraider, à se mobiliser et à agir de façon concertée. Il admet que les capacités d'adaptation et les vulnérabilités varient selon les parcours, les conditions de vie et les réalités vécues.

Objectifs :

DOCUMENT DE TRAVAIL

- Renforcer les réseaux de solidarité, les partenariats et les espaces de concertation afin d'accroître la capacité d'adaptation et de mobilisation des personnes, des groupes et des communautés;
- Encourager l'entraide de proximité, la coopération communautaire et les initiatives locales qui favorisent la solidarité et le soutien mutuel.

5.3 Orientation 3 — Trois-Rivières, un milieu de vie où l'action se construit ensemble

Trois-Rivières souhaite structurer et renforcer ses façons de travailler afin d'amplifier l'impact collectif du développement social. Elle convient que les transformations souhaitées exigent une collaboration accrue entre les services municipaux, les partenaires du milieu, les organismes et la population, chacun contribuant de manière complémentaire à des changements systémiques durables.

La Ville souhaite ainsi consolider un mode de fonctionnement fondé sur la transparence, la cohérence et la co-construction, afin de répondre plus efficacement aux enjeux sociaux contemporains et de soutenir la vitalité du milieu.

Axes d'intervention :

5.3.1 Consolider la concertation intersectorielle

Cet axe vise à améliorer la capacité collective à partager l'information, à s'adapter rapidement aux changements et à soutenir un milieu communautaire fort et engagé.

Objectifs :

- Améliorer l'agilité de la Ville et de ses partenaires face aux changements sociétaux rapides;
- Favoriser une circulation claire, accessible et efficace de l'information;
- Reconnaître, soutenir et valoriser l'expertise et le travail des organismes;
- Poursuivre le développement de l'Instance stratégique en développement des communautés à Trois-Rivières (RADAR) avec les partenaires.

5.3.2 Renforcer la cohérence municipale et le pouvoir d'influence

Cet axe souligne le rôle stratégique de la Ville dans l'intégration du développement social à l'ensemble de ses interventions. Il vise à renforcer les capacités organisationnelles, à favoriser une action municipale transversale et à soutenir la représentation des besoins du milieu auprès des autres instances décisionnelles.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Objectifs :

- Favoriser une approche transversale du développement social dans l'ensemble des services municipaux;
- Clarifier les rôles et les responsabilités et assurer l'arrimage des politiques, plans d'action et stratégies municipales;
- Développer les connaissances de l'administration municipale en matière de développement social et de besoins populationnels;
- Mettre en place des mécanismes de veille et d'analyse permettant d'adapter les interventions aux réalités émergentes;
- Exercer, avec les partenaires du milieu, un rôle d'influence auprès des gouvernements et des instances décisionnelles afin de faire connaître les besoins, les réalités et les priorités de la communauté trifluvienne.

6. Mise en œuvre

6.1 Une gouvernance partagée

La mise en œuvre de cette Politique repose sur une gouvernance partagée, fondée sur la concertation, la collaboration et la complémentarité des rôles. L'atteinte des objectifs de développement social nécessite la contribution de multiples acteurs et mise sur une action collective capable de générer des retombées durables pour la communauté :

- **L'administration municipale :** agit comme principal levier d'action en intégrant les orientations de la Politique dans les décisions, les pratiques et les interventions des services municipaux;
- **Le conseil municipal :** porte la voix citoyenne et veille à l'intégration des principes de développement social dans ses décisions;
- **Le Bureau du développement social :** coordonne les actions entre la Ville, les partenaires du milieu et les autres paliers de gouvernement;
- **La Table de travail sur le développement social (TTDS) :** favorise la concertation et le dialogue entre la Ville et les organisations du territoire
- **Le Réseau d'Acteurs pour le Développement d'Actions Rassembleuses (RADAR) :** facilite le partage d'information, l'arrimage des interventions et l'innovation en développement des communautés;
- **Les organismes reconnus par la Ville :** contribuent activement à l'identification des besoins, à l'accompagnement des citoyennes et citoyens et à la mise en œuvre des actions sur le terrain;

DOCUMENT DE TRAVAIL

- **Les partenaires institutionnels, économiques, communautaires ainsi que les acteurs régionaux et nationaux :** participent à la concertation, au développement et à la réalisation d'initiatives répondant aux besoins de la communauté trifluvienne.

6.2 Rôles de la Ville

En tant que gouvernement de proximité, la Ville de Trois-Rivières joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité des milieux de vie et la mobilisation des actrices et acteurs du territoire. Ses rôles ne sont toutefois ni fixes, ni exclusifs. Ils évoluent en fonction des enjeux, des besoins de la population, des capacités d'action de la Ville, des expertises présentes dans le milieu et des responsabilités qui lui sont confiées.

Dans le cadre de cette Politique, la Ville peut ainsi adopter différentes postures :

- **Rôle de leader** : la Ville agit comme chef de file lorsqu'elle conçoit, porte et met en œuvre des actions ou des projets relevant directement de ses compétences municipales;
- **Rôle de facilitatrice** : la Ville soutient le développement social en créant des conditions favorables à l'action collective, en mobilisant les actrices et acteurs du milieu et en appuyant les initiatives du territoire;
- **Rôle de partenaire** : la Ville participe à des actions concertées et contribue à leur réalisation, en collaboration avec les organismes, les institutions, les autres partenaires du territoire et les autres paliers de gouvernement.

6.3 Modalités d'application

La mise en œuvre de la Politique de développement social 2027-2037 s'appuie sur des plans d'action annuellement actualisés, afin d'assurer leur pertinence et leur adéquation avec l'évolution des besoins de la population trifluvienne.

La Ville maintient son approche de co-construction, en travaillant étroitement avec les services municipaux, les organismes communautaires, les partenaires institutionnels et les instances de concertation. Cette démarche favorise l'amélioration continue, le décloisonnement des interventions et le développement d'une posture municipale apprenante, proactive et ancrée dans les réalités du territoire.

6.4 Suivi, évaluation et amélioration continue

Afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et la pérennité de la présente Politique, la Ville assurera un suivi continu de sa mise en œuvre et des plans d'action qui en découleront. Cette démarche vise à mesurer les progrès réalisés et les retombées des actions entreprises. Elle contribue également à assurer le respect des obligations légales et réglementaires, de même que des engagements liés aux certifications et aux reconnaissances de la Ville.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le suivi reposera sur des indicateurs de réussite permettant de documenter l'avancement des actions et l'atteinte des résultats visés. Une veille des enjeux sociaux, démographiques, économiques et territoriaux contribuera à maintenir une compréhension actualisée des besoins de la population et à soutenir la prise de décision.

Dans une perspective d'amélioration continue, les données recueillies, les apprentissages réalisés et l'évolution des ressources disponibles serviront à ajuster les interventions et à orienter les décisions futures, afin que les actions municipales s'alignent aux réalités émergentes du territoire. Les résultats obtenus alimenteront également les travaux de concertation avec les partenaires du milieu et contribueront à l'identification de nouvelles priorités d'action.

Un rapport d'évaluation annuel sera produit afin de présenter l'état d'avancement des plans d'action, les résultats observés et les principaux enjeux émergents. Ce bilan sera rendu public afin d'assurer une reddition de comptes transparente auprès de la population, des partenaires et des organismes du milieu.

La Ville maintiendra également un comité de suivi composé de représentants municipaux, de citoyennes et citoyens, ainsi que de partenaires du milieu. Ce comité aura pour mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique et de ses plans d'action, de formuler des recommandations, de contribuer à l'évaluation des résultats et d'appuyer l'amélioration continue des interventions en développement social.

7. Conclusion et remerciements

Par l'adoption de cette Politique de développement social 2027-2037, la Ville de Trois-Rivières marque une étape importante dans la continuité des actions amorcées depuis plus de deux décennies. S'inscrivant dans cette trajectoire collective, elle réaffirme son rôle de gouvernement de proximité, attentif aux réalités de sa population et mobilisateur des forces vives du territoire. Par sa capacité à rassembler les parties prenantes du milieu, à soutenir la concertation et à agir de façon cohérente, la Ville contribue à améliorer les conditions de vie et à renforcer la vitalité de sa communauté.

Cette Politique se veut à la fois un guide structurant et un levier concret pour orienter l'action municipale et collective au cours des prochaines années. Elle reflète une volonté claire : travailler de manière concertée, proactive et inclusive afin de répondre aux défis actuels et émergents avec ambition et responsabilité.

La Ville de Trois-Rivières est fière de déployer cette Politique, fruit d'un travail collectif et d'une mobilisation importante du milieu. Elle tient à remercier chaleureusement toutes les personnes et les organisations qui ont contribué à son élaboration :

- Les membres de la Table de travail sur le développement social (2025-2026);
- Les membres du comité aviseur de la Politique de développement social;

DOCUMENT DE TRAVAIL

- L’ensemble des services municipaux et des directions impliqués;
- Les élues et élus municipaux;
- L’ILOT Coop, pour son accompagnement dans la démarche;
- Espace MUNI, pour son expertise et son soutien;
- Les citoyennes et citoyens, les organismes et les partenaires qui ont participé aux consultations, aux ateliers et aux sondages.

Cette Politique constitue maintenant un engagement collectif tourné vers l’avenir. Sa réussite reposera sur la contribution de chacune et chacun, sur la force des partenariats et sur notre capacité à agir ensemble. En poursuivant nos efforts avec confiance, ouverture et solidarité, nous pourrons bâtir des milieux de vie toujours plus inclusifs, résilients et porteurs d’avenir pour l’ensemble de la communauté trifluvienne.

DOCUMENT DE TRAVAIL